

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Investiture d'Alassane Ouattara : Rose Christiane Ossouka Raponda représente Ali Bongo Ondimba

**LA** cheffe du gouvernement a également remis au président ivoirien un message de son homologue gabonais.

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**E**N lieu et place du chef de l'État Ali Bongo Ondimba, la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, a pris part, lundi dernier, à Abidjan, à la cérémonie d'investiture du président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Dramane Ouattara, réélu pour un troi-

sième mandat à l'issue du scrutin du 31 octobre 2020.

La présence de la cheffe du gouvernement à cette manifestation témoigne de l'excellence des relations qu'entretiennent le Gabon et la Côte d'Ivoire. Une coopération bilatérale matérialisée par de nombreux accords et sous-tendue par des liens d'amitié et de fraternité entre le numéro un gabonais Ali Bongo Ondimba et son homologue ivoirien Alassane Dramane Ouattara. Deux chefs

d'État qui ont une convergence de vues sur un certain nombre de problématiques régionales, continentales et internationales. Notamment l'intégration africaine, la lutte contre le terrorisme, le réchauffement climatique, la promotion des droits de la femme, etc.

À noter qu'en marge de la cérémonie de prestation de serment, la cheffe du gouvernement a remis au président la République ivoirienne un message de son "frère et ami" Ali Bongo Ondimba.



Tête-à-tête entre le président Alassane Dramane Ouattara et la Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda.

## Assemblée nationale : vers l'adoption du texte légalisant le mariage coutumier

**CE** qui devrait davantage protéger les veuves et orphelins victimes de spoliation à ce jour.

J.K.M  
Libreville/Gabon

**S**I l'on s'en tient à certaines indiscretions, l'Assemblée nationale devrait adopter, avant la fin de cette session parlementaire, la proposition de loi portant reconnaissance légale et fixant le régime juridique du mariage coutumier en République gabonaise.

Dans le prolongement des différentes auditions qu'ils avaient initiées aux fins de mieux cerner

la pertinence de ce texte, les députés sont parvenus, semble-t-il, à gommer toutes les aspérités qu'ils avaient relevées lors de l'examen dudit texte par la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, présidé par le Dr Gabriel Mouelet Malonga, élu du 1er siège du 1er arrondissement de la commune de Libreville. Après les sénateurs, cette adoption devrait constituer une avancée sociétale majeure, dans la mesure où elle donne enfin une existence légale au mariage

coutumier. Ce d'autant plus que cette union, bien que ne donnant aucun droit aux époux sur le plan civil, est une pratique fortement établie et répandue dans notre société.

Pour ainsi dire, cette proposition de loi va combler un vide juridique en conciliant, entre autres,

nos pratiques avec le droit positif. D'autant que la pratique de la dot, symbole majeur du mariage coutumier, interdite par la loi 20/63 du 31 mai 1963, demeurerait effective. Mettant de facto certains de nos compatriotes en porte-à-faux avec la loi.

En tout cas, désormais en Ré-

publique gabonaise, le mariage coutumier et civil devrait avoir la même force juridique et engendrer des effets comparables au regard de la loi. Ce qui constitue, à plusieurs égards, une protection pour les veuves et orphelins victimes de spoliations à ce jour.

Photo: Christian Mombol/L'Union



Vue d'une récente audition dirigée par le Dr Gabriel Mouelet Malonga (micro), président de la Commission des Lois.

### Pas de Tribune...

Pour une question d'espace, votre chronique "Tribune des partis politiques", paraissant chaque mercredi, sera exceptionnellement absente de nos colonnes cette semaine. Nous implorons humblement votre indulgence, tout en vous présentant nos sincères excuses.



**RECRUTEMENT D'UN INSTITUT DE RECHERCHE OU DE CONSULTANTS INDEPENDANTS**

Afin d'évaluer le niveau de connaissance et d'appréciation des activités des Agences des Nations Unies au Gabon, le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies recrute un Institut de recherche ou des consultants indépendants, pour la réalisation d'une enquête de perception publique des interventions des Nations Unies au Gabon.

Les termes de référence de cette enquête sont téléchargeables sur le site internet de l'ONU au Gabon. <https://ga.undp.org>

Le dossier d'offre de service dûment constitué selon les TDRs spécifiques doit être transmis par email à l'adresse [registry.ga@undp.org](mailto:registry.ga@undp.org) au plus tard le 21 Décembre 2020.